

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Paris, le 30 juin 2023

### Un million de garanties Visale attribuées

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe BÉCHU, le Président d'Action Logement Groupe, Bruno ARCADIPANE, le Vice-président d'Action Logement Groupe, Philippe LENGRAND et la directrice générale d'Action Logement Groupe, Nadia BOUYER, ont salué vendredi 30 juin en présence des acteurs de la sécurisation locative, l'attribution de la millionième garantie Visale. En accueillant symboliquement le locataire et le propriétaire bénéficiant de ce contrat de cautionnement, les Partenaires sociaux réaffirment la pertinence de ce dispositif, lancé par Action Logement en 2016 et qui a permis à un million de ménages modestes d'accéder au parc privé locatif.

Créée en 2016 pour faciliter l'accès au logement des jeunes et des salariés en mobilité professionnelle, Visale, pilotée par l'APAGL, est désormais un service essentiel pour les locataires comme pour l'ensemble des bailleurs du parc privé. En assurant le paiement des loyers jusqu'à 36 mois en cas de défaillance, en prenant en charge les éventuelles dégradations locatives, la garantie a fait la démonstration de son utilité et de son efficacité : dématérialisée et gratuite, elle a permis d'accompagner 1 million de ménages dans leur accès à un logement du parc privé.

Visale a créé une dynamique positive en faveur des jeunes et des actifs à revenus modestes et s'est affirmée en quelques années comme une alternative pertinente à la caution traditionnelle. En présentant Visale avec Action Logement comme garant, les propriétaires qui louent sont fortement rassurés : en effet, Action Logement assure toutes les actions auprès des locataires défaillants en assumant également les coûts.

L'étude du CREDOC réalisée en 2020 confirme que :

- 79 % des contrats de location conclus avec Visale ne l'auraient pas été sans la garantie,
- Dans 7 cas sur 10, l'obtention de la garantie a permis au locataire de se rapprocher de son lieu de travail,
- 95 % des bailleurs usagers se déclarent satisfaits de Visale.

Pour renforcer le lien emploi-logement, fondement de l'engagement du groupe paritaire, la garantie Visale a été progressivement élargie à de nouveaux publics. Elle peut aujourd'hui être délivrée à :

- Toutes les personnes de moins de 30 ans : étudiants, alternants et stagiaires, salariés du secteur privé et agricole, fonctionnaires et salariés de la Fonction Publique ;
- Les salariés de plus de 30 ans gagnant jusqu'à 1 500 euros net par mois ;
- Les salariés en mobilité professionnelle (CDI non confirmés, CDD, interim) ;
- Les salariés en mutation professionnelle ;
- Les bénéficiaires d'un bail mobilité ;

Dans la Convention quinquennale 2023-2027, signée entre l'État et Action Logement le 16 juin dernier, il est prévu :

- La délivrance de 2,1 millions de garanties Visale sur la période ;
- L'étude, d'ici à fin 2023, de l'adaptation de la garantie aux travailleurs saisonniers ;
- L'étude de l'extension de la garantie aux titulaires de baux intergénérationnels ou glissants et aux travailleurs indépendants.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, Action Logement intensifiera sa communication à la radio, sur des grandes stations en métropole (France Inter, France Info, France Bleu, RTL, Europe 1, M Radio, Nova et TSF Jazz) et des stations ciblées dans les DROM, pour promouvoir la garantie Visale auprès des bailleurs privés et futurs locataires. Cette nouvelle campagne radio « Instant de sérénité » comprend une première vague de deux semaines début juillet et une deuxième à partir du 26 août. Un fil rouge tout au long de l'été sera assuré via les radios d'autoroute, pour suivre les départs/retours de vacances. Ce sont près de 5 000 spots qui seront diffusés sur cette période.

## VISALE EN CHIFFRES

- **1 Million de ménages logés grâce à la garantie Visale**
- **282 600 garanties Visale délivrées en 2022**
- **123 000 garanties Visale délivrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a déclaré :** « *La garantie Visale constitue un des grands succès d'Action Logement. C'est un dispositif « gagnant-gagnant » pour les locataires, pour les propriétaires, pour les employeurs. Avec la nouvelle convention quinquennale signée entre l'Etat et Action Logement, nous fixons un objectif de doublement du nombre de garanties d'ici à la fin du quinquennat.* »

**Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe a déclaré :** « *Parmi les initiatives des Partenaires sociaux en faveur de l'accès au logement, la garantie Visale est sans nul doute le dispositif le plus innovant et le plus efficace. Depuis 2016, il a permis à 1 million d'actifs de se loger dans le parc locatif privé. La Garantie sécurise les bailleurs et, grâce à un effet de discrimination positive, permet notamment aux actifs à revenus modestes de trouver un logement à proximité des bassins d'emploi. C'est essentiel pour les salariés, c'est déterminant pour les entreprises qui peinent à recruter.* »

**Philippe Lengrand, Vice-président d'Action Logement Groupe a déclaré :** « *Inscrite au cœur de notre mission d'utilité sociale, la garantie Visale, pilotée par l'APAGL, propose une alternative agile aux modes de cautionnement classiques. C'est un outil performant qui apporte notamment une vraie réponse aux travailleurs clés depuis son élargissement en 2021 à l'ensemble des salariés à revenus modestes.* »

## À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires, notamment le cœur des villes moyennes. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, [d'économies d'énergie et de décarbonation](#), de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte [45 Entreprises Sociales pour l'Habitat, 5 filiales de logements intermédiaires](#) et un patrimoine de plus d'un million de logements. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des [aides et services](#) qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : [groupe.actionlogement.fr](http://groupe.actionlogement.fr)

Nous suivre : [@ActionLogement](#) - [in Action Logement](#) - [Action Logement](#)

## CONTACTS PRESSE

### ACTION LOGEMENT

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / [sophie.benard@actionlogement.fr](mailto:sophie.benard@actionlogement.fr)

Franck Thiebaux : 06 73 76 74 98 / [franckthiebaux@ft-consulting.net](mailto:franckthiebaux@ft-consulting.net)